

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 240408-08)**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre et le huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjointes au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Pierre DAGOIS, Éric IRASTORZA Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS.	Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY, Sophie DUFRET ayant donné pouvoir à Alexandra BOUR, Stéphanie MICHEL ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Michel LAMARQUE	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AU BUDGET PRINCIPAL 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif de la commune a été voté début décembre, sans que le compte administratif 2023 et les résultats et restes à réaliser aient été arrêtés.

L'ajustement de ces éléments et d'autres informations notamment au niveau de la fiscalité se réalisent dans le cadre d'un budget supplémentaire dont les précisions sont présentées ci-dessous.

I – La section fonctionnement

En intégrant le report du résultat 2023, et en ajustant certaines recettes, la section qui s'équilibrait lors du budget primitif à 13,1 M€, s'équilibre maintenant à 15,7 M€.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles passent de 13 012 K€ à 13 175 K€.

Chapitres	BP 2024	BS 2024	Budget total 2024
013 – Atténuations de charges	20 000	-	20 000
70 – Produit des services	1 980 000	-	1 980 000
73 – Impôts	1 958 470	-	1 958 470
731 – Impôts locaux	7 667 142	92 476	7 759 618
74 – Participations reçues	870 000	70 828	940 828
75 – Produits de gestion courante	515 000	-	515 000

76 – produits financiers	29	-	29
77 – Produits exceptionnels	1 000	-	1 000
78 – reprises sur prov.			
Total recettes réelles	13 011 641	163 304	13 174 945
042 – Opérations d'ordre	80 000	-	80 000
002 – Report résultat N-1	-	2 461 707	2 461 707
Total recettes de fonctionnement	13 091 641	2 625 011	15 716 652

Le chapitre 731 évolue de 92 K€ :

- recettes fiscales supplémentaires de 50 K€ ;
- reversement de la taxe communale de consommation finale d'électricité : + 32 K€ ;
- taxe de séjour : +50 K€ (ajustée selon les résultats 2023) ;
- droits de mutations : -50 K€ ;
- taxe locale sur la publicité extérieure : + 10 K€.

Le chapitre 74 peut progresser de 71 K€ :

- DGF +34 K€ selon nos estimations ;
- FCTVA à ajuster à 8 K€ soit +3 K€ ;
- Une aide du Département (gestion du secteur Erretegia) notifiée +33 K€ ;
- Une aide de la CAF pour un projet CLAS +5 K€
- un ajustement de la compensation des exonérations de taxes locales – 4 K€

Par ailleurs, si ce n'est pas une recette réelle, il est rappelé qu'il convient de tenir compte du report du résultat 2023 de 2 462 K€.

b) Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2024	BS 2024	Budget total 2024
011 – Charges à caract. général	3 729 029	21 500	3 750 529
012 – Frais de personnel	5 955 000		5 955 000
014 – Atténuations de produits	90 000	36 350	126 350
65 – Autres charges courantes	883 500		883 500
66 – Frais financiers	171 000		171 000
67 – Charges exceptionnelles	10 000		10 000
68 – Dotations et provisions	10 000		10 000
Total charges réelles	10 848 529	57 850	10 906 379
023 – Virt à la section invest	1 743 112	2 567 161	4 310 273
042 – Opérations d'ordre	500 000		500 000
Total charges de fonctionnement	13 091 641	2 625 011	15 716 652

Les dépenses réelles augmentent aussi de 58 K€, avec :

- +22 K€ sur le chapitre des charges courantes ;
- +36 K€ sur le chapitre 014 des atténuations de recettes, avec un ajustement à la baisse de 4 K€ du prélèvement SRU, mais l'inscription de régularisations de majoration de taxe d'habitation pour 40 K€.

Il convient, aussi, et même si ce n'est pas une dépense réelle pour équilibrer la section, d'abonder le poste du « virement à la section investissement » de 2 567 K€ pour atteindre 4 310 K€.

Ainsi l'épargne brute devrait atteindre 2 269 K€.

II – La section d'investissement

La section évolue de +5177 K€ pour tenir compte des restes à réaliser et des résultats 2023.

A) Les recettes d'investissement

Chapitres	Restes à réal	BP2024	BS 2024	Budget total 2024
10 – Réserves		840 000	3 305 835	4 145 835
13 – Subventions	302 666	-	237 000	539 666
16 – Emprunts		5 115 230	- 1700 503	3 414 727
024 – Cessions d'immob		5 000	10 000	15 000
27 – Autres immob financ.		322 408	447 342	769 750
Total recettes réelles d'invest	302 666	6 282 638	2 299 674	8 884 978
45 – Opérations ppur compte de tiers	7 875			7 875
021 – Virt section fonct		1 743 112	2 567 161	4 310 273
040 – Opérations d'ordre		500 000		500 000
041 – Opérations d'ordre		50 000		50 000
Total recettes d'invest	310 541	8 575 750	4 866 835	13 753 126

Ainsi les recettes d'investissement peuvent être augmentées :

- +3 306 K€ pour le chapitre 10, avec +25 K€ pour le FCTVA et 3 281 K€ d'affectation du résultat 2023 (pour compenser le déficit d'investissement et les restes à réaliser) ;
- + 237 K€ pour tenir compte des notifications de subventions notamment par le Département pour les pistes cyclables.
- + 10 K€ de cession de matériels (reprises)

Compte tenu de ces éléments et du virement de la section fonctionnement, le recours à l'emprunt peut diminuer de 1 700 K€ pour être amené à 3 414 K€.

Par ailleurs, afin de se conformer à la comptabilité publique, l'enregistrement des portages fonciers doit être inscrit sur le budget principal qui les « refacture » au budget annexe. C'est l'objet de l'inscription au chapitre 27 de la recette de 447 K€ qui porte ce poste à 778 K€.

b) Les dépenses d'investissement

Chapitres	Restes à réal	BP2024	BS 2024	Budget total 2024
16 - Emprunts		780 000		780 000
20 – Immob incorp	330 406	449 600	- 5 000	775 006
204 – Subventions d'équip.	30 510	485 000	372 200	887 710
21 – Immob corporelles	224 475	1 900 250	501 500	2 626 225
23 – Immob en cours	789 162	4 716 800	241 000	5 746 962
26 – Immob financières	-	-	-	-
27 – Autres immob financières		114 100	476 300	590 400
Total dépenses réelles d'invest	1 374 552	8 445 750	1 586 000	11 406 302
45 – Opérations pour compte de tiers				
040 – Opérations d'ordre		80 000		80 000
041 – Opérations d'ordre		50 000		50 000

001 – report résultat N-1			2 216 824	2 216 824
Total dépenses d'invest	1 374 552	8 575 750	3 802 824	13 753 126

Hormis le report du résultat d'investissement de 2023, les restes à réaliser, et les portages fonciers, les dépenses d'équipement évoluent de 1 110 K€. Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires aux travaux suivants :

- l'aménagement de la rue Oyamburua pour les mobilités actives : +350 K€
- l'éclairage public (Lore Landa, rue Tamaris/Uhabia/Camboenia, rue des Ecoliers, Eskola/Ur Onea) : + 372 K€
- l'AMO Plage du Centre +206 K€
- la création de la piste vélos-piétons dans le Bois de Constresta : + 135 K€
- patrimoine : -20 K€ sur la patrimoine bâti mais + 35 K€ sur le littoral, soit + 15 K€ globalement ;
- + 32 K€ pour les véhicules et matériels

Conclusion :

Ainsi, sans augmenter les impôts locaux, l'épargne brute devrait atteindre 2,3 M€.

Les 11,4 M€ de dépenses réelles d'investissement seraient financées par 8 M€ de recettes propres (virement section fonctionnement, FCTVA, taxes aménagements, subventions, ...) et 3,4 M€ d'emprunt.

Le ratio de désendettement devrait se situer en fin 2024 à 3,8 années.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget supplémentaire présenté ci-dessus et précisé dans le document annexé.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 12.04.2024
et publication ou notification du 15.04.2024

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI